



République française

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
 Reçu en préfecture le 02/07/2020
 Affiché le 02/07/2020
 ID : 030-213000813-20200630-061_2020-DE

Département du Gard

**DELIBERATION N°61/2020
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
 Séance du 30 juin 2020**

Nombre de membres en exercice	13	Date de convocation : 23/06/2020
Nombre de membres présents	13	
Nombre de pouvoir de vote	00	
Nombre de membres absents	00	
Nombre de suffrages exprimés	13	
Votes Pour	13	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 30 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire.**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille, FEUILLADE Emily, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Monsieur Benjamin FILLIUNG a été nommé secrétaire.

OBJET : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Budget communal M14 avec intégration résultats Budget EAU et résultats Budget assainissement 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, et considérant l'erreur de plume sur le report de résultat 2018, lié au rejet sur 2019 du titre N° 289 du 31/12/2018,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	INTEGRATION RESULTATS ASST AVANT VOTE OPERATIONS REELLES AU BUDGET TRANSFERTS RESULTATS VERS CAGR	INTEGRATION RESULTATS EAU AVANT VOTE OPERATIONS REELLES AU BUDGET TRANSFERTS RESULTATS VERS CAGR	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	551 486.83 €		416 753.40 €	-132 437.98 €	-41 638.37 €	1 076 658.04 €	-822 048.90 €	-27 885.02 €
						254 609.14 €		
FONCT	773 303.63 €	632 881.82 €	336 240.04 €	22 587.11 €	129 519.10 €	Recettes		628 768.06 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2019	628 768.06 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		27 885.02 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		330 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		270 883.04 €
Total affecté au c/ 1068 :		357 885.02 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2019	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Fait à Chusclan le 2 juillet 2020,

Le Maire,

PEYRIERT Pascal





République française

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le 02/07/2020
ID : 030-213000813-20200630-062_2020-DE

Département du Gard

**DELIBERATION N° 62/2020
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 30 juin 2020**

Nombre de membres en exercice	13	Date de convocation : 23/06/2020
Nombre de membres présents	13	
Nombre de pouvoir de vote	00	
Nombre de membres absents	00	
Nombre de suffrages exprimés	13	
Votes Pour	13	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 30 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire.**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille, FEUILLADE Emily, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Monsieur Benjamin FILLIUNG a été nommé secrétaire.

OBJET : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Budget annexe du lotissement « le clos des vignes » -

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	594 144.86 €		-403 188.02 €	Dépenses 254 609.14 €	-254 609.14 €	-63 652.30 €
FONCT	21 209.81 €		4 902.57 €	0.00 € Recettes		26 112.38 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2019	26 112.38 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		26 112.38 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :		26 112.38 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2019	
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Fait à Chusclan le 2 juillet 2020,

Le Maire,

PEYRIERE Pascal





**DELIBERATION N°63/2020
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
 Séance du 30 juin 2020**

Nombre de membres en exercice	13	Date de convocation : 23/06/2020
Nombre de membres présents	12	
Nombre de pouvoir de vote	01	
Nombre de membres absents	01	
Nombre de suffrages exprimés	13	
Votes Pour	13	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 30 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire**.

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille, FEUILLADE Emily, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Monsieur Benjamin FILLIUNG a été nommé secrétaire.

OBJET : Vote des taux des impositions des taxes directes locales pour l'année 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2020 de la commune, présenté au conseil municipal ce jour,

Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 qui a servi de base au calcul du produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote sans modification les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2020 suivants :

- Taxe d'habitation : gel du taux de 2019
- Taxe foncière (bâti) : 13,16 % (sans changement)
- Taxe foncière (non bâti) : 40,16 % (sans changement)

Fait à Chusclan le 2 juillet 2020,

Le Maire,





**DELIBERATION N°64/2020
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 30 juin 2020**

Nombre de membres en exercice	13	Date de convocation : 23/06/2020
Nombre de membres présents	13	
Nombre de pouvoir de vote	00	
Nombre de membres absents	00	
Nombre de suffrages exprimés	13	
Votes Pour	13	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 30 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire**.

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille, FEUILLADE Emily, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Monsieur Benjamin FILLIUNG a été nommé secrétaire.

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association « Ensemble Vocal Monticant »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Décide** d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 euros à l'association « Ensemble Vocal Monticant », dont 400 euros pour sa participation au concert autour de l'orgue donné en l'église de Chusclan et 400 euros pour l'avance faite à l'organiste.
- **Précise** que cette dépense sera imputée à l'article 6574.

Fait à Chusclan le 2 juillet 2020,

Le Maire,

PEYRIERE Pascal





République française

Envoyé en préfecture le 06/07/2020
Reçu en préfecture le 06/07/2020
Affiché le 06/07/2020
ID : 030-213000813-20200630-065_2020-DE

Département du Gard

**DELIBERATION N°65/2020
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHUSCLAN
Séance du 30 juin 2020**

Nombre de membres en exercice	13	Date de convocation : 23/06/2020
Nombre de membres présents	13	
Nombre de pouvoir de vote	00	
Nombre de membres absents	00	
Nombre de suffrages exprimés	13	
Votes Pour	13	
Votes Contre	0	
Abstention	0	

L'an deux mille vingt et le 30 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **PEYRIERE Pascal, maire.**

Présents :

BARBE Serge, VOLLE Daniel, CZARNEKI Loïc, BREYSSE Aurélie adjoints, CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, MOULINET Camille, FEUILLADE Emily, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BRUNEL Patricia, BOUCHARD Michel, conseillers municipaux.

Monsieur Benjamin FILLIUNG a été nommé secrétaire.

OBJET : modification des tarifs de la salle multiculturelle

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2017 fixant les modalités de location et d'utilisation de la salle multiculturelle avec adoption du règlement intérieur et fixant les tarifs,

Considérant que le tarif de location de la dite-salle au particulier Chusclanais, fixé initialement à 600 €, est estimé trop élevé au regard des locaux proposés, et doit être réadapté au service proposé,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- De fixer le nouveau tarif de location de la salle multiculturelle au particulier Chusclanais à 500 €

Le nouveau tableau des tarifs est modifié comme suit :

Demandeur	location	Caution
Associations Chusclanaises	Gratuite	150€ (nettoyage à reprendre, non-respect de l'article 17) 1500 € (dégradation)
Particulier Chusclanais	500 €	
Collectivités	Gratuite	
Entreprises	1 500 €	
Personnes ne résidant pas Chusclan	1200 €	

Fait à Chusclan le 6 juillet 2020,

Le Maire,
PEYRIERE Pascal

